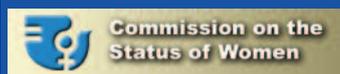


Le point sur...

La Commission sur le statut des femmes des Nations unies

(New York, du 22 février au 4 mars)

www.diplomatie.gouv.fr



La direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes a organisé un atelier sur « **les violences de genre en milieu scolaire** » avec la participation de :

- Mme Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale,
- Mme Yoda Konkobo, ministre de la promotion de la femme au Burkina Faso,
- Mme Aicha Bah Diallo, ancienne ministre de l'Éducation en Guinée Conakry et Vice-Présidente du Forum des femmes éducatrices africaines (FAWE),
- Mme Sylvie Cohen, Directrice adjointe d'ONU-FEMMES.

Le MAEE a également soutenu deux ateliers organisés par la société civile sur **l'accès des filles à l'état civil et la place des femmes arabes dans les révolutions démocratiques**.



La Commission sur le statut des femmes des Nations unies

se tient chaque année au mois de mars et réunit les représentants des États membres pour faire le bilan sur les avancées des droits des femmes et sur l'égalité femmes-hommes dans le monde.

Le thème de la 55^e session

portait sur « **L'Accès des filles à l'éducation, la formation, l'enseignement technique et l'emploi décent** ». Cette Commission a également permis de mettre à jour les enjeux de la participation des femmes arabes et de l'égalité des sexes dans les processus de transition politique en cours dans la région.

La délégation française était conduite par Mme Roselyne Bachelot.



Réception des 18 femmes chefs d'entreprises africaines en formation à l'ENA, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire "Genre et économie". © photos : MAEE/Morgan Hyonne

Ce qu'il faut savoir

■ La France a ratifié **la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations faites aux femmes (CEDEF)** en 1979 et **le Plan d'action de Pékin** en 1995.

■ Le ministère des Affaires étrangères et européennes mène des actions en faveur de la **défense des droits des femmes** et de la **lutte contre les violences faites aux femmes**, notamment dans les conflits armés, l'autonomisation économique et des femmes, la scolarisation des filles et la lutte contre la mortalité maternelle.

■ Au dernier G8 de Muskoka (Canada, juin 2010), la France s'est engagée à soutenir la **lutte contre la mortalité maternelle et infantile** à hauteur de 500 M€ sur cinq ans, additionnels à son engagement annuel de 300 M€ sur ces mêmes thématiques, et a défendu que l'efficacité des programmes de lutte pour la santé maternelle est largement conditionnée par l'accès des femmes à des droits égaux.

■ Dans la **stratégie « genre et développement »** adoptée en 2007, la France s'est engagée à prendre en compte systématiquement les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses actions de coopération.

■ Le discours de la ministre française

Mme Roselyne Bachelot a insisté sur l'importance de **l'éducation des filles** comme facteur d'émancipation et moteur du développement et de la croissance économique. Elle a rappelé l'attachement de la France aux valeurs de **la laïcité, à la lutte contre toutes formes de relativismes culturels** et a annoncé que le prochain "Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes" attacherait une importance particulière à **la lutte contre les mutilations génitales féminines**.

■ Atelier parallèle sur les violences de genre en milieu scolaire

Cet atelier a permis de mettre en avant les travaux du groupe de travail international sur **les violences de genre en milieu scolaire** et leur impact sur la scolarisation des filles (la DGM assure le secrétariat de ce groupe de travail). Les intervenantes ont souligné que les mariages précoces et les grossesses précoces nuisent gravement à la scolarisation des filles et que des mesures doivent être prises pour lutter contre les violences subies par les filles à l'école et sur le chemin de l'école. Il s'agit notamment de lutter contre les phénomènes de sexe transactionnel également appelés « moyennes sexuellement transmissibles ».

La scolarisation des filles au primaire a beaucoup augmenté ces dernières années, notamment en

Afrique subsaharienne (de 40 % à 70 %). Cependant, le nombre de jeunes filles tend à se réduire considérablement à partir du secondaire et elles sont donc moins nombreuses dans l'enseignement supérieur. Cette tendance s'inverse dans les pays du Nord et en Amérique latine où les filles scolarisées dans l'enseignement supérieur sont plus nombreuses que les garçons.



Atelier sur « les violences de genre en milieu scolaire », avec la participation de Mme Roselyne Bachelot, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Mme Aicha Bah Diallo, ancienne ministre de l'Éducation en Guinée Conakry et Vice-Présidente du Forum des femmes éducatrices africaines (FAWE).
© photos : MAEE/Chabbert

■ Ateliers des ONG centrés sur la transition politique dans les pays arabes

La Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) a déploré le fait que des millions de filles ne soient pas déclarées à la naissance et lors de la contractualisation des mariages coutumiers. Cette **négation de leur existence juridique** les rend beaucoup plus vulnérables face aux discriminations, aux violences et à la pauvreté.

L'association "Ni Putes Ni Soumises" a donné la parole à Mme Bocha El Haj Hamida, ancienne

présidente des femmes tunisiennes démocrates (AFTD), qui a dénoncé l'absence des femmes dans les commissions de transitions politiques et a rappelé l'importance de la levée de réserves de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes (CEDEF) et de l'engagement du nouvel État tunisien à protéger les droits des femmes.

Plusieurs événements ont mis en exergue **la place des femmes dans la transition démocratique** en Tunisie et en Égypte, en soulignant l'importance de **la participation politique des femmes** dans les périodes de transition politique ainsi que lors des futures élections. Les représentantes de la société civile arabe ont rappelé que la transition devrait permettre de poser les bases d'une société égalitaire dans laquelle les femmes et les hommes auraient les mêmes droits.

➔ Pour aller plus loin : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw50/frenchweb.htm>

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des Biens Publics Mondiaux
Sous-direction de la santé et du développement humain

Contact : Pauline Chabbert – pauline.chabbert@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention - CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15

